(C)

Province du Bas-Canada. District Inférieur de Gaspé.

L'INFORMATION et la Plainte de C. D. dans le Comté et District Inférieur de Gaspé, qui poursuit tant pour Notre Souve-rain Seigneur le Roi que pour lui-même, faite devant de Paix de Sa Majesté dans et pour le District Inférieur de Gaspé, (où l'offense ci-après mentionnée aux présentes a été commise) le dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent Souverain Seigneur le Roi que pour lui-même, donne le dit Juge de Paix. à entendre et informe Qu'à our de dans l'année (Désignez ici l'Acte particulier qui constitue l'offense dont on se plaint, et le jour où elle a été commise, afin que le Désendeur puisse être informé pleinement et d'une manière précise de l'accusation faite contre lui, quant aux tems, lieu et

le dit A.B. a encouru une penalité de C'est pourquoi le dit C. D. tant pour Notre dit Seigneur le Roi que pour lui-même, demande le juge-ment du dit Juge de Paix dans ce que ci-dessus, et que

le dit A. B. soit condamné à payer la pénalité de

contre la forme du Statut en ce cas Par quoi et par la force du dit Statut

et que le dit C. D. ait une moitié de la dite somme, suivant la forme du Statut susdit, et que le dit A. B. soit sommé de faire sa défense devant Juge de Paix, avec dépens. 18 jour de

Daté à

circonstances.)

(D)

Province du Bas-Canada, District Inférieur de Gaspé 🕻

A A. B. dans le District Inférieur de Gaspé. J. G. un des Juges de Paix de Sa Majesté, dans et pour le dit District Inférieur de Gaspé, vous donne avis par le présent que C. D. dans le dit District Inférieur de Gaspé, a présenté devant moi, ce jour, une information contre vous pour une Pénulité de qui a été par vous encourue, pour avoir ci-devant (Ici désignez l'offense, quant aux tems, lieu et circonstances tel que mentionné dans la formule précédente de l'Information.) contre la forme du Statut en ce cas fait et pourvu. Vous êtes en conséquence requis de paroire devant moi, dans la maison de heures du matin pour répondre jour de et faire votre désense sur la dite Information ainsi présentée contre vous, mais si vous négligez de le faire, je procederai comme si vons étiez présent en personne. Donné sous mon seing à dans le dit District Inférieur de Gaspé, le jour de dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent 18 Daté ù jour de